LE 24/03/2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

CHOMAGE PARTIEL INDIGNE CHEZ SFR

Altice France et ses entreprises du pôle télécom (SFR, SRR, SMR, SFR Fibre, Completel, SFR Business Distribution, Hivory, SFR FTTH, SFR Distribution) ont annoncé vouloir déposer auprès de l’administration du travail une demande pour mettre en chômage partiel plus de 6.000 salariés soit quelque 60% des effectifs.

Dans le contexte actuel où s’organise la solidarité, la **CFDT** du pôle Télécom d’Altice France dénonce catégoriquement le procédé qui est à l’œuvre.

En effet, s’il est certain que nos entreprises seront, comme toutes les autres, affectées d’une manière ou d’une autre par les mesures exceptionnelles de confinement qui s’imposent à beaucoup, il est tout aussi évident que par sa taille et sa nature, notre entreprise est l’une des plus mal placées pour faire appel au chômage partiel.

Rappelons en effet les réalités suivantes :

- Le chômage partiel revient à faire indemniser par la collectivité nationale le financement de la masse salariale des salariés concernés pendant la période envisagée ; durant cette même période les salariés concernés se voient amputés d’au moins 16% de leur salaire mensuel moyen.

- Le pôle Télécom d’Altice France est constitué d’une part de boutiques au sein desquels les vendeurs ne peuvent assurément ni effectuer leur travail en présentiel (les boutiques sont fermées) ni à distance (par nature) ; mais les milliers d’autres salariés de l’opérateur télécom peuvent parfaitement continuer de travailler à distance, si tant est que l’entreprise veuille bien les équiper (pour les quelques-uns qui ne le seraient pas déjà).

- Les clients en parc ne résilient pas soudainement leurs abonnements, que ce soit les particuliers comme les professionnels ; au contraire, la période montre que les connexions explosent … et les forfaits avec. La justification économique qualifiée de « dramatique » par la direction n’est donc absolument pas constituée.

-  Il y a 3 ans, le groupe a déjà procédé à la suppression de 5.000 emplois sur son pôle télécom (sur 15.000) et paye encore aujourd’hui la désorganisation et la charge de travail qui en découlent.

La **CFDT** recueille depuis cette annonce des centaines de témoignages de la part de salariés venus de tout le territoire métropolitain et d’outre-mer, en provenance de tous les métiers, pour dénoncer cette attitude indigne quand d’autres prennent chaque minute de vrais risques pour sauver nos vies. Ce comportement - et l’image qui en découle - est cruellement ressentie par les salariés et trouve un écho tout aussi négatif auprès des clients qui font confiance à notre entreprise, à ses réseaux et à ses salariés.

La **CFDT** soutient tous les salariés et dénonce avec la plus grande vigueur ce projet funeste et cynique qui vise à tirer profit de la détresse collective pour préserver des résultats économiques qui ne seront certainement pas catastrophiques à l’échelle de l’exercice en cours et en comparaison des autres sociétés comparables du secteur.

La **CFDT** demande enfin que les Instances Représentatives du Personnel soient valablement consultées et que les justifications précises soient apportées aux mesures envisagées, à travers un dossier solide et étayé.